



Coronavirus : des reports sociaux

mercredi 18 mars 2020

La réforme de l'assurance-chômage est repoussée de cinq mois

À cause de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement vient de décider le report de la réforme de l'assurance-chômage. La ministre du Travail a annoncé que les nouvelles règles sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi qui devaient entrer en vigueur le 1er avril, ne seraient appliquées qu'au 1er septembre. Les dispositions initiales étaient susceptibles de faire baisser l'allocation versée à certaines des personnes privées de travail, alors même que l'exécutif est engagé dans une course de vitesse pour préserver l'emploi et l'économie et ne pas augmenter la précarité en France.

Un décret doit être publié dans les prochains jours. L'annonce du gouvernement satisfait les syndicats, qui l'avaient réclamée, il y a quelques jours. Le Medef, de son côté, comprend l'arbitrage de l'exécutif, y voyant un geste de « sagesse ». De plus, Muriel Pénicaud a précisé que pendant la période actuelle de confinement, il n'y aurait pas de contrôle de la recherche active d'emploi.

Les débats du projet de loi retraites reportés

En raison de la mobilisation prioritaire pour l'épidémie de covid-19, la poursuite des débats des parlementaires dans les deux Assemblées et des partenaires sociaux à la Conférence de financement est provisoirement ajournée. Il était en effet difficile de penser qu'une réforme aussi fondamentale puisse être paisiblement discutée dans des circonstances telles que nous les vivons en cette période. Sans pouvoir connaître pour l'instant la date où les discussions reprendront.